Famille FOUGèRE Facture au 31/10/2024

Au 04/11/2024

Solde des mois précédents			340.00
Avance versée			0.00
Participation	Octobre-24		0.00
Autres frais	Octobre-24		40.00
Cantine	Octobre-24	(20)	80.00
Garderie	Octobre-24	(54)	61.00
Cantine sans repas	Octobre-24	(0)	0.00
		S/Total	181

Règlement à effectuer	**521**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.